

505671857

4944.

(1939)

X

Autorisation d'absence en faveur des agents-femmes
en résidence d'emploi à Paris.-

C.D. 7.11.39 32 VIII d

Autorisation d'absence en faveur des femmes-agents en résidence
d'emploi à Paris.

7 novembre 1939.

QU. VIII - Questions diverses

Réglementation de la
durée du travail

Pas de P.V. COURT

STENO p. 32 (d)

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais demander à M. LE BESNERAIS un renseignement au sujet de sa circulaire, aux termes de laquelle les agents-femmes en résidence d'emploi à Paris pourront, si elles ont des enfants de moins de 13 ans demeurés à leur domicile, obtenir, sous réserve des nécessités du service, des autorisations d'absence de 3 heures par semaine.

Pourquoi avez-vous limité cette faveur aux ~~seules~~ seules agents-femmes en résidence d'emploi à Paris ?

M. LE BESNERAIS.- C'est en raison des difficultés de transport spéciales à la région parisienne. Ces agents-femmes habitent souvent la banlieue ou des quartiers éloignés de Paris. En raison de la durée du trajet qu'elle ont à effectuer pour venir à leur travail, elles se trouvent souvent dans l'impossibilité de faire les courses indispensables à leur ménage.